

Les commissions du Parlement européen

- [La commission des Affaires étrangères \(AFET\)](#) [interne] : La commission AFET décide de la manière dont les fonds européens sont utilisés pour promouvoir les intérêts et les valeurs de l'Union au-delà de ses frontières et elle détermine, par sa surveillance du processus d'élargissement, la forme que prendra l'Union dans l'avenir. Elle se prononce sur tous les accords internationaux qui définissent le rôle de l'Union dans le monde, notamment sur les accords d'association et sur les accords-cadres que l'Union conclut avec de nombreux partenaires mondiaux. En outre, la commission surveille les travaux menés par les autres institutions européennes, en particulier par la Commission européenne et par le Service européen pour l'action extérieure.
- [La commission des budgets du Parlement \(BUDG\)](#) [interne] : Le Parlement européen est parfois nommé : « l'autorité budgétaire » en ce qu'il lui appartient de voter les budgets de l'Union européenne. La commission BUDG négocie les budgets futurs et travail sur l'ensemble des éléments relevant des budgets.
- [La commission des affaires économiques et monétaires \(ECON\)](#) [principalement interne] : ECON est compétente pour les questions ayant trait à l'Union économique et monétaire (UEM), à la réglementation des services financiers, à la libre circulation des capitaux et des paiements, à la politique fiscale et de concurrence, et au système financier international.
- [La commission de l'emploi et des affaires sociales \(EMPL\)](#) [interne] : La commission EMPL est principalement compétente pour la politique de l'emploi et tous les aspects ayant trait à la politique sociale, aux conditions de travail, à la formation professionnelle et à la libre circulation des travailleurs et des retraités.
- [La commission Industrie, Recherche et Energie \(ITRE\)](#) [principalement interne] : ITRE veille à ce que le cadre juridique et économique de l'Union européenne permette au secteur industriel européen de devenir plus innovant. Elle tend à favoriser le développement et la croissance des petites et moyennes entreprises européennes, à mettre en place un marché numérique européen et cherche des solutions pour garantir la sûreté énergétique européenne.
- [La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs \(IMCO\)](#) [interne] : IMCO est compétente pour les questions ayant trait à l'examen et au contrôle législatif de la réglementation de l'Union sur la libre circulation des biens, des services et des professionnels, la politique douanière, la normalisation et les intérêts économiques des consommateurs.
- [La commission des transports et du tourisme \(TRAN\)](#) [interne] : TRAN élabore les dispositions juridiques dans les domaines des transports, du tourisme et des services postaux européens.
- [La commission du développement régional \(REGI\)](#) [interne] : REGI est responsable du développement régional et de la politique de cohésion définis par les traités. REGI collabore étroitement avec le Conseil, la Commission européenne, le Comité des régions, les organisations de coopération interrégionale, les autorités locales et régionales, pour façonner le cadre législatif du développement régional et de la politique de cohésion, y compris la dimension urbaine.
- [La commission de l'agriculture et du développement rural \(AGRI\)](#) [interne] : AGRI est compétente dans les domaines suivants: la politique agricole commune (PAC), la santé et le bien-être des animaux, la santé des végétaux, la qualité des produits agricoles, la sylviculture et l'agroforesterie.
- [La commission de la pêche \(PECH\)](#) [interne] : PECH est en charge politique de la pêche et doit concilier des intérêts divers dans le but d'assurer la viabilité à long terme de l'environnement marin, des stocks de poissons, des pêcheurs, des industries liées à la pêche et des communautés côtières.

- [La commission de la culture et de l'éducation \(CULT\)](#) [interne] : CULT est compétente en ce qui concerne tous les aspects culturels de l'Union européenne, de la diffusion de la culture, de l'héritage culturel, à la diversité culturelle et linguistique, en passant par l'éducation, la politique audiovisuelle ou les aspects culturels et éducatifs de la société d'information, de la jeunesse et des sports.
- [La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures \(LIBE\)](#) [interne] : LIBE est responsable de la législation et du contrôle démocratique des politiques en matière de justice et d'affaires intérieures. Elle garantit le respect au sein de l'Union européenne de la charte des droits fondamentaux et de la convention européenne des droits de l'homme ainsi que le renforcement de la citoyenneté européenne. LIBE traite notamment de la lutte contre la criminalité internationale et le terrorisme, la protection des droits fondamentaux, la protection des données et de la vie privée à l'ère numérique, la lutte contre la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.
- [La commission des affaires constitutionnelles \(AFCO\)](#) [interne] : AFCO évalue la mise en œuvre des innovations du traité de Lisbonne et utilise ces évaluations pour suggérer des réformes.
- [La sous-commission Droits de l'Homme \(DROI\)](#) [externe]: Sous-commission de la Commission AFET, DROI est en charge principalement des affaires liées aux droits de l'homme, à la protection des minorités et à la promotion des valeurs démocratiques dans les pays situés hors de l'Union. La sous-commission DROI attribue chaque année le prix Sakharov à une personnalité ou à une organisation engagée dans la défense des droits de l'homme.
- [La sous-commission sécurité et défense \(SEDE\)](#) [externe] : Sous-commission de la Commission AFET, SEDE est en charge de l'application de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). La PSDC vise à renforcer l'implication de l'Union européenne dans la gestion internationale des crises militaires et civiles.
- [La commission du développement \(DEVE\)](#) [externe] : DEVE soutien et exerce un contrôle parlementaire sur l'utilisation de l'aide au développement ; elle participe à la délimitation du budget que l'Union consacre à l'aide et participe à l'élaboration des lois en la matière. DEVE a la mission de contrôler les actions de la Commission, du Service européen pour l'action extérieure et tous ceux qui utilisent les fonds de l'Union destinés à l'aide. DEVE fait régulièrement appel à des fonctionnaires, des parties prenantes et des experts du monde entier afin de débattre de solutions et de se renseigner sur les problématiques de terrain.
- [La commission du commerce international \(INTA\)](#) [externe] : INTA participe à la définition de la politique commerciale de l'Union européenne et a vocation à garantir que cette politique ne viole pas les principes démocratiques de l'Union. Le travail de la commission INTA a potentiellement un énorme impact sur le terrain car la législation commerciale et les accords commerciaux internationaux ne peuvent être appliqués qu'avec l'accord du Parlement européen.
- [La commission du contrôle budgétaire \(CONT\)](#) [externe et interne] : CONT contrôle l'utilisation qui est faite des fonds du budget de l'Union européenne (environ 130 milliards d'EUR par an). Le budget est géré essentiellement par la Commission européenne qui dépense 80 % du budget dans les États membres et 13 % environ dans le reste du monde. Les 7 % restants sont affectés à des dépenses administratives. La CONT vérifie que les ressources sont utilisées correctement et que les objectifs politiques sont atteints. Assistée par la Cour des comptes européenne, la CONT est chargée de contrôler l'Office européen de lutte antifraude et la Banque européenne d'investissement.

- [La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire \(ENVI\)](#) [externe et interne] : ENVI est responsable d'une large gamme de domaines politiques, tel que la pollution de l'air et de l'eau, la gestion des déchets ou encore la protection de la biodiversité. La lutte contre le changement climatique est au centre des travaux de la commission ENVI. Ce sujet figurera parmi les priorités du début de législature, compte tenu des prochains sommets sur le changement climatique.
- [La commission affaires juridiques \(JURI\)](#) [interne et externe] : JURI est compétente dans le domaine de la propriété intellectuelle. La commission se penchera, au cours de cette législature, sur la réforme des règles régissant les marques dans l'Union, les secrets d'affaires et l'avenir du droit d'auteur, dans le prolongement de ses précédents travaux sur la gestion des droits numériques et le droit d'auteur dans la société de l'information.
- [La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres \(FEMM\)](#) [interne et externe] : FEMM est compétente en matière de droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes. Les travaux de la commission FEMM portent principalement sur l'écart de rémunération, l'indépendance économique des femmes, la pauvreté chez les femmes, la sous-représentation des femmes dans les instances de décision, les droits en matière de santé sexuelle et génésique, la traite des êtres humains et la violence à l'égard des femmes et des filles.
- [La commission des pétitions \(PETI\)](#) [interne et externe] : PETI traite des pétitions reçues par le Parlement européen. En vertu des traités, tous les citoyens européens ont le droit de s'adresser au Parlement européen concernant tous types de problèmes rencontrés dans leur vie quotidienne, dès lors que la question posée relève de la compétence de l'Union européenne.